

Conditions générales de vente / General conditions of sale

APPLICATION, OPPOSABILITÉ APPLICATION, OPPOSABILITY

Sauf accord écrit contraire de FG INOX, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur aux présentes CGV, à l'exclusion de tous autres documents et des CGV précédentes. Il est rappelé que les offres émises par FG INOX ont une validité d'une semaine sauf stipulation contraire.

Except with opposing written agreement from FG INOX, the fact of placing an order implies the full acceptance without any reserve from the buyer to the present GCS, with the exception of all other documents and previous GCS.

COMMANDES ORDERS

Les marchés et commandes sont obligatoirement passés par écrit. Le contrat est réputé parfait uniquement après acceptation et confirmation écrite de FG INOX. En cas de modification des conditions générales de vente ou du prix consenti par rapport au tarif et faute pour l'acheteur de présenter ses observations dans les 8 jours de l'acceptation, les conditions retenues seront celles mentionnées dans la confirmation écrite de FG INOX.

All orders must be placed in writing. The contract is considered perfect after acceptance and written confirmation from FG INOX. In the event of modifications to the general conditions of sale or price if the purchaser does not present his observations within 8 days of acceptance, the conditions selected will be those mentioned in the written confirmation by FG INOX. FG INOX reserves the right to constantly make any modifications which it considers useful to its products and to modify 1 week after their date of emission his proposals for price, delivery period, and any other conditions.

PRIX PRICE

Les produits sont vendus aux conditions et tarifs en vigueur au jour de l'acceptation écrite de la commande ou, à défaut d'une telle acceptation, au jour de la commande. Les prix s'entendent hors taxes. Tous les frais se rattachant à la commande sont en sus. (voir conditions de port et d'emballage en annexe). Toute commande d'un montant inférieur à 50 € net HT donnera lieu à une facturation supplémentaire de 12 € au titre des frais administratifs.

The products are sold with the conditions and tariffs in force at the day of the written acceptance of the order or, failing such an acceptance, at the day of the order. The prices are considered without VAT. All the expenses being attached to the order are known. Any order with a value lower than 50 € exclusive of VAT, will give place to an additional invoicing of 12 € to the title of administrative expenses.

LIVRAISON ET EMBALLAGES DELIVERY AND PACKING

Le dépassement des délais de livraison convenus à la commande ne peut donner lieu à aucun dommages et intérêts ou retenues. En cas de modifications brutales des conditions obtenues par FG INOX, cette dernière se réserve le droit de résilier le contrat. La livraison est subordonnée au fait que l'acheteur soit à jour de toutes ses obligations envers FG INOX.

The delivery times are indicative. Their overtaking can give place to no damages or decrease in payment, nor to cancellation of pending orders. In case of sever modifications to the conditions obtained by FG INOX, the latter reserves the right to terminate the contact. The delivery is subordinated to the fact that the purchaser is up to date on all his obligations towards the Company.

COMMANDE SUR INTERNET ONLINE ORDERS

Pour des raisons de temps de préparation, toute commande passée sur le site Internet de la société FG INOX après 17h ne pourra être livrée le lendemain.

For reasons of preparation time, all orders placed through FG INOX website after 5.00 pm, cannot be delivered the next day.

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ / TRANSFERT DES RISQUES

TRANSFER OF PROPERTY / TRANSFER OF RISKS

Le transfert de propriété ne s'effectue qu'après paiement intégral du prix, en principal et intérêts, ainsi que de tous les frais exposés notamment pour le transport, les douanes et le recouvrement, conformément à l'article L 624-16 du Code du Commerce. La revente de matériel est autorisée si l'acheteur informe expressément le sous-acquéreur de l'existence de la clause de réserve de propriété et en fait supporter aux sous-acquéreurs successifs toutes les conséquences. Le transfert des risques a lieu dès l'expédition des produits. Il appartient à l'acheteur de faire toutes réserves et d'exercer tous recours auprès des transporteurs, dans les délais impartis.

The transfer of property is carried out only after full payment of the purchase price, (interests, if relevant) as well as the all expenditures incurred in particular for transport, customs and recovering of funds. The resale of material is authorized if the purchaser expressly informs his customer of the existence of the clause of reserve of property and has his customer accept all the consequences.

The transfer of the risks takes place at the forwarding of the products. It is up to the purchaser to make all reserves and to exert all recourses to the forwarder

Conditions générales de vente / General conditions of sale

RESPONSABILITÉ RESPONSABILITY

Les matériels étant destinés à des professionnels, les acheteurs sont responsables du choix des produits correspondant à leur besoin. Ils passent commande de ces matériels sur base de la description et de la définition des produits figurant dans le catalogue FG INOX. Toute spécification supplémentaire à la description des produits figurant au catalogue ne peut être acceptée. FG INOX garantit les produits contre les vices cachés pour une durée d'une année. Au titre de cette garantie, sa seule obligation sera le remplacement des produits défectueux. Pour bénéficier de cette garantie, l'acheteur devra aviser par écrit, et dans un délai de 10 jours, FG INOX des vices cachés qui se sont révélés. Concernant les dommages matériels ou corporels ou tous autres préjudices directs ou indirects pouvant résulter de ces vices, FG INOX n'assume aucune responsabilité plus étendue que celle définie à l'alinéa précédent. FG INOX garantit le défaut de qualité des produits dès lors que l'acheteur l'a expressément avisé par lettre recommandée avec AR dans les 10 jours suivant leur réception. La garantie de FG INOX s'entend dans le cas où le client respecte les préconisations techniques d'emploi des produits.

The materials are intended for professionals, who are considered to have ordered products which correspond to their needs. Buyers order the materials based on the descriptions of the products noted in the FG Inox catalogue. All additional information apart from the description of the products featured in the catalogue cannot be accepted. FG INOX guarantees the products against hidden defects for the duration of one year. Under this guarantee, its only obligation will be the replacement of defective products. To profit from this guarantee, the purchaser will have to warn FG INOX in writing and without delay, of the hidden defects which appeared. Concerning the material damages or all other direct or indirect damages resulting from these defects, FG INOX does not assume any wider responsibility than that defined in the preceding subparagraph. FG INOX guarantees

the defects of the quality of the products if the purchaser expressly warns in writing within 10 days following their reception. The guarantee of FG INOX is agreed if the client respects the technical recommended use of the product. The checking of the adequacy of the material with the conditions of use is the purchaser's responsibility.

RÉCLAMATIONS ET RETOURS CLAIMS AND RETURN OF GOODS

Les réclamations doivent être formulées à FG INOX par lettre recommandée avec AR dans les 10 jours suivant la réception des produits. Tout retour de matériel devra être préalablement autorisé par FG INOX et entraînera l'application d'un abattement de 30 % sur le prix de reprise avec un minimum de 15 € pour frais de traitement. Une décote supplémentaire pourra être pratiquée si un reconditionnement des produits est nécessaire. Il est de la responsabilité du client de vérifier l'état et le nombre de colis réceptionnés en présence du chauffeur. En cas de problème, afin d'assurer prise en charge du préjudice, les réserves doivent être prises de façon précises sur le contrat de transport (récépissé), puis confirmées dans un délai de 3 jours par lettre recommandée à partir de la date de livraison (non compris dimanche et jours fériés), auprès du transporteur qui a effectué la livraison.

The complaints must be formulated to the Company by registered letter with receipt acknowledgement in the 10 days following the reception of the products. Any return of material will have to be authorized beforehand by FG INOX and will involve the application of a 30 % restocking fee with a minimum of 15 €. An additional fee could be exercised if any reconditioning of the product is necessary. It is the responsibility of the client to verify the condition and number of parcels received in the presence of the delivery company. In case of a problem, in order to insure that the prejudice is followed up, a reserve must be made on the transport document (receipt) and a claim sent by recorded mail to the transportation company who made the delivery within 3 working days from the delivery date.

CONDITIONS DE PAIEMENT PAYMENT CONDITIONS

Délai : Nos factures sont payables fin de mois, à 45 jours fin de mois par virement. Le calcul du délai de paiement démarre le jour du départ de la marchandise.

Pénalités en cas de retard de paiement : Pour tout retard de paiement total ou partiel, il sera fait application d'une pénalité de retard d'un montant équivalent à celui qui résulterait de l'application d'un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, calculé par mois. De plus, selon les dispositions de l'article L.441-6 du code de commerce issu de la loi n° 2012-387 du 22 Mars 2012, tout retard de paiement donnera lieu, de plein droit, au paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un minimum de 15% du montant de la facture et, dans tous les cas, d'un montant minimum de 40 €.

Time for payment : Our invoices are payable at the end of the month, 45 days from the invoice date directly by transfer. The calculation of the time for payment starts on the dispatch date of the goods.

Late payment penalties : For any payment that is late either in full or in part, late payment penalties shall be applied in the same amount as the amount resulting from the application of a rate equal to the interest rate applied by the European Central Bank to its most recent refinancing operation, plus 10 percentage points, calculated on a monthly basis. Furthermore, in accordance with the provisions of Article L.441-6 of the French Commercial Code stemming from Act No. 2012-387 of 22 March 2012, all late payments shall automatically give rise to the payment, by the Customer, of a fixed debt recovery fee amounting to at least 15% of the invoice total and, in all cases, of a minimum amount of 40 €.

Conditions générales de vente / General conditions of sale

CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION ATTRIBUTIVE CLAUSE OF JURISDICTION

À défaut d'accord amiable, toute contestation sera de la juridiction compétente à l'adresse du siège de FG INOX. Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis au tribunal compétent à l'adresse du siège de FG INOX.

Should a friendly agreement not be reached, any dispute will be left to the exclusive competence of the commercial court of Lyon (France). If any administrative dispute regarding the present contract may rise regarding its validity, its interpretation, its execution, its cancellation, its consequences, and its follow-up will be submitted to the competence of the commercial court of Lyon (France).

PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL PERSONAL DATA PROTECTION

Notre société réalise des traitements informatiques pour la gestion de sa base clients, de son site internet, des commandes, du service client et sa communication externe. Ces traitements utilisent des données à caractère personnel de ses propres clients ou destinataires de livraisons sur ordre de ses clients.

Ces données sont soumises aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés n-78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, aux réglementations européennes en vigueur et notamment au Règlement européen 2016/679, et aux recommandations de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Pour toute information concernant le traitement de vos données à caractère personnel par notre société, veuillez-vous référer à notre « Politique de protection des données personnelles » disponible sur notre site internet.

Si notre société agit en qualité de sous-traitant des clients, responsables de traitement, les clients s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, notamment en ce qui concerne l'information

des personnes dans le cadre de la transmission de leurs données à caractère personnel à notre société pour les besoins de l'exécution du Contrat.

Our company carries out computer processing for the purpose of managing its customer database, website, orders, customer services department and external communications. This processing uses the personal data of our customers or the recipients of deliveries in accordance with our customers' instructions. This data is subject to the provisions of the Data Protection Act No. 78-17 of 6 January 1978, as amended, the European regulations in force, including, inter alia, European Regulation No. 2016/679, and the recommendations of the French Data Protection Authority ("DPA" or "CNIL" – Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). If you would like information about this processing of your personal data by our company, please refer to our "Personal Data Protection Policy", available on our website.

If our company acts in the capacity as processor for its customers, who are controllers, the customers undertake to comply with all applicable regulations on personal data protection, including, inter alia, those that relate to individuals' information in the context of the transmission of their personal data to our company for the purposes of performing the Agreement.

DROIT APPLICABLE GOVERNING LAW

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est régi et soumis au droit français.

As express agreement between the interested parties, the present contract is governed and subject to French laws.

CODE DE CONDUITE /ANTI-CORRUPTION ANTI-CORRUPTION CODE OF CONDUCT

Le client accepte de se conformer pleinement à toutes les lois anti-corruption applicables et au code de conduite de notre société disponible sur le lien suivant :

<https://www.thermador-groupe.fr/wp-content/uploads/Code-de-conduite-anticorruption-Thermador-groupe.pdf>

The customer accepts to comply with the anti-corruption laws and the Code of conduct of our company available on the following link:

<https://www.thermador-groupe.fr/wp-content/uploads/Code-anti-corruptionGB.pdf>

Conditions générales de vente / General conditions of sale

Conditions de port et d'emballage

MINIMUM DE COMMANDE

Il n'y a pas de minimum de commande mais une participation aux frais administratifs de 12 € HT sera demandée forfaitairement en plus du port pour les commandes de marchandises inférieures à 50 € HT.

COLIS LIVRÉS DÉTÉRIORÉS

Nous vous demanderons d'émettre les réserves indiquant très précisément l'avarie et/ou les manquants sur le bordereau de transport ou de refuser le colis.

COMMANDE DE STOCK

Délai en fonction du volume.

FRANCE METROPOLE

CCM (Certificat de Conformité Matière) : Gratuit

CCPU (Certificat de Conformité par usine) : 15 €

CCPU commandé après la livraison : 50 €



Commande de dépannage

POIDS	0-2 KG	2-5 KG	5-10 KG	10-30 KG	> 30 KG	LONG. > 3 m.
FG Chrono 24h	17 €	22 €	28 €	44 €	Nous consulter	Nous consulter
Livraison > 24h	11 €	13 €	16 €	25 €	Nous consulter	Nous consulter

Edition 2020 sous réserves d'erreurs typographiques. Photos et dessins non contractuels.

Les prix et les produits sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution du coût de la matière première.

Pour validation, merci de bien vouloir consulter notre catalogue en ligne ou nous appeler au +33 (0)4 37 20 17 17.

FG INOX S.A.S. au capital de 490.000 euros - N° Siret 330 458 340 00065 Naf : 4674A - N° ident.TVA : FR15 330 458 340